

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2019- 110 bis

Publié le 18 avril 2019

Sommaire

ÉTAT MAJOR INTERMINISTERIEL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD – PRÉFECTURE DU NORD

Arrêté préfectoral désignant M. Louis LE FRANC, préfet de l'Oise pour assurer la suppléance zonale les 19, 20 et 21 avril 2019



Arrêté préfectoral désignant Monsieur Louis LE FRANC Préfet de l'Oise pour assurer la suppléance zonale

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord Préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n $^{\circ}$ 92 -125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R.122-36

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 18 février 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu le décret du 30 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet de l'Oise ;

Vu l'absence pour congés de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité du samedi 13 avril 2019 au dimanche 22 avril 2019 inclus ;

Vu l'absence du vendredi 19 avril 2019, fin de matinée, au samedi 20 avril 2019 fin de matinée et du dimanche 21 avril 2019 matin jusque milieu d'après-midi de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Monsieur Louis LE FRANC préfet de l'Oise, assurera la suppléance zonale du vendredi 19 avril 2019 fin de matinée au samedi 20 avril 2019 fin de matinée et du dimanche 21 avril 2019 matin jusqu'au milieu d'après-midi.

<u>ARTICLE 2</u>: La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et notifié à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Fait à LILLE, le 16 avril 2019

Michel LALANDE